

M. Le préfet, MM. Les commissaires enquêteurs,

J'habite le hameau des **Petits Nans, 2 km au nord des Nans**. Notre hameau est situé **en PLEINE FORÊT** sur une languette de pâturages entre les massifs des forêts de la Fresse à l'ouest et de la Joux à l'est. Il est à **moins de 3 km A VOL D'OISEAU** de l'emplacement prévu de l'éolienne (E6). Il y a une perspective bien dégagée sur la ligne de crête de la forêt de la Joux (voir plan ci-dessous).

Je suis en télétravail depuis plus de 16 mois maintenant, et j'ai le loisir d'observer quotidiennement le spectacle de la nature à divers moments de la journée. Le vol élégant des milans royaux, bien reconnaissables à leur silhouette allongée et leur queue caractéristique en « V », qui, dès l'après-midi, **profitent des ascendants thermiques** pour décrire de belles boucles **au-dessus du massif de la Joux**, fait partie de ces moments magiques, que seule la nature peut nous offrir. Ces chasseurs hors pairs, la tête et les yeux rivés sur le sol, scannant chaque cm² à la recherche d'une proie, imposent le respect.

Je n'insiste pas sur leur **caractère protégé**, leur **vulnérabilité reconnue** comme majeure vis-à-vis des éoliennes, et vous rappelle juste que cet oiseau, qui **niche dans la forêt de la Joux**, à des **domaines de chasse de plusieurs km², voire des dizaines**. Il est donc évident que, lorsqu'on le voit disparaître vers le nord-est au-dessus de la ligne de crête de la forêt de la Joux, il pourra réapparaître quelques instants plus tard sur le plateau de l'autre côté de la forêt vers Plénise, Censeau ou Cuvier.

En qui concerne **mes observations propres**, au cours des mois d'été il ne passe pas une journée ensoleillée sans que l'on puisse observer le vol de plusieurs milans royaux au-dessus de notre vallée, lorsqu'on ... lève ses yeux. **Au cours des 10 derniers jours**, (10 au 20 octobre 2021), alors que la période de migration est bien en cours, j'ai pu lors de mes balades quotidiennes (30 min deux fois par jour) **observer un milan à 3 reprises**, en particulier en début d'après-midi (13.30-14.00).

Alors, lorsqu'on lit dans l'étude d'impact (document 5, p 153) que : « (...) *les secteurs de nidification peuvent se situer à environ 1km de la zone de projet, mais les résultats des différentes études montrent que les individus ne s'approchent pas de ces dernières (distance minimale de 600 m aux implantations potentielles). En effet, l'espèce tend à rester au niveau de la lisière forestière (distance maximale de 500 m) et à ne pas traverser le massif forestier.* » Les bras vous en tombent...

Cette étude d'impact vous explique que les milans que vous voyez de vos propres yeux planer et disparaître au-dessus de forêt en direction du projet d'éolienne (voir plan)... ne traversent pas cette forêt. En fait, on vous explique qu'ils n'existent pas ; que **vous avez des hallucinations...**

Et mieux encore la citation de la plaquette « grand public » d'Opale : « *l'importance du massif forestier de la Basse Joux n'incite pas le milan à le traverser. Seul un individu a été observé survolant la zone de projet en 2018* ».

Ceci montre évidemment que **l'étude d'impact sur l'avifaune est particulièrement orientée et bâclée**, et qu'elle **minimise sciemment l'impact majeur que ce projet aura sur cette population d'oiseaux protégés**. Nous avons tout lieu à craindre que ce soit la « méthodologie » utilisé par le promoteur, pour l'ensemble du volet avifaune et chiroptères de l'étude d'impact. D'où l'absence de demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées. Pas d'espèces protégées, donc pas de destruction CQFD.

M. le préfet, MM. Les commissaires enquêteurs, je vous invite cordialement chez moi à venir observer par vous-même, en pleine forêt, les milans royaux, ceux-là même que le promoteur n'arrive pas à voir, malgré ses bureaux d'études spécialisés !

J'é mets évidemment un avis TRES DEFAVORABLE AU PROJET EOLIEN DE LA BASSE JOUX.

Christoph Steffen

Les Nans, le 21 octobre 2021

